

Stiv'

Le bulletin communal d'Étival-Clairefontaine

L'ENTREVUE

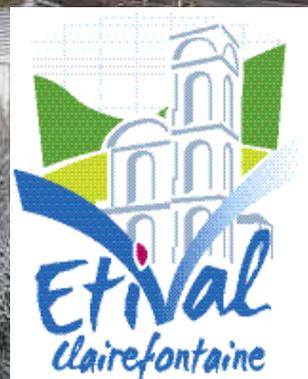


Rencontre avec
le Tennis Club Étival

N°15
Janvier 2024

ZOOM

- *Histori' Cité : Des jalons pour transmettre la mémoire, les archives communales.*



Café du Pont

"Chez Mimi"



Tél. 06 62 86 30 75

Bar • Tabac • PMU • Loto • Rapido

17, rue de l'Abbaye - 88480 Étival-Clairefontaine

Distributeurs automatiques
Cafés - Confiseries - Boissons - Sandwichs



ACS
la Pause Café



www.acs-pausecafe.fr
03.29.41.14.66
contact@acs-pausecafe.fr



OH
Paysage Stivalien

Création & Entretien

Pour vos interventions ponctuelles ou régulières :
vos espaces verts méritent le meilleur !
Tous types de prestations.

06 10 54 08 68

ohpaysage@gmail.com - Étival-Clairefontaine



COMBIEN POUR
MON BIEN ?

VOUS AVEZ UN PROJET DE VENTE ?

Professionnel de l'immobilier, je vous accompagne
de l'estimation à la vente de votre bien



Philippe BEDEL
Conseiller en Immobilier
ETIVAL - CLAIREFONTAINE
philippe.bedel.optimhome.com
philippe.bedel@optimhome.com

06 64 99 63 63

optimhome

AGENT COMMERCIAL RSAC - 448 638 924 - EPINAL

PEINTURE

Alex
DÉCORATION

■ TOUS TRAVAUX DE PEINTURE ET DE DÉCORATION,
EN RÉNOVATION ET CONSTRUCTIONS NEUVES.

■ PRODUITS DÉCORATIFS

■ POSE DE REVÊTEMENTS MURAUX
REVÊTEMENTS DE SOLS.

■ TRAVAUX DE PLÂTRERIE.

■ TRAVAUX EXTÉRIEURS, RAVALEMENT DE FAÇADES.

alexandrevoyen@hotmail.fr

03 29 55 49 42

06 82 39 86 38

8 devant la forge
88480 ETIVAL - CLAIREFONTAINE



SPÉCIALISTE PLAFONDS ET MURS TENDUS À FROID
QUI S'ADAPTENT À TOUTES LES SITUATIONS.

VOTRE RÉPARATEUR
AUTOPRIMO
SP GARAGE
A DÉMÉNAGÉ !

**AUTO
PRIMO**
1000 ARTISANS GARAGISTES



à côté de la
gare d'Étival



5c avenue Charles de Gaulle
88480 Etival Clairefontaine
03 29 41 91 93 - spgarage@sfr.fr

À CETTE OCCASION,
PROFITEZ D'UNE REMISE
VALABLE SUR L'ENTRETIEN
DE VOTRE VÉHICULE DE

Du
15 décembre
2023
au 15 février
2024

20%

à utiliser chez votre garagiste
sur présentation du Stiv'infos n° 15

Du 15 janvier au 29 février

PLAQUETTE à 1€

Pour
remplacement
disques
et plaquettes
de frein

l'édito

Chères Stivaliennes, Chers Stivaliens,

L'année 2023 touche à sa fin. À cette occasion, nous vous proposons le 15^e numéro de Stiv'infos qui retrace la - toujours riche - actualité de notre commune au cours du trimestre écoulé.

Que serait une commune sans celles et ceux qui la font vivre et rayonner ? C'est bien là une des vocations essentielles de la commune : œuvrer ensemble dans l'intérêt du collectif. Parmi tous ceux qui s'y attèlent, nous tenons à remercier l'engagement, souvent très discret, des bénévoles associatifs. Que de manifestations réhaussées grâce à eux ou de traditions perpétuées telles que l'incontournable Saint-Nicolas ! À l'approche des fêtes de fin d'année, vous aurez pu également redécouvrir nombre de spécialités à la boutique éphémère, ou lors des deux matinées du « petit marché de Noël stivalien » que commerçants, artisans et associations auront animé avec la municipalité.

La commune, c'est aussi la « plus petite subdivision administrative du territoire français », telle que définie dans les dictionnaires. Pourtant, c'est celle qui, avec ses moyens (limités), et des contraintes (illimitées) doit tout faire tout de suite et dont on n'en attend pas moins... Dans ce domaine, vous l'aurez constaté, nous y prenons notre part. Les équipes ont été particulièrement mobilisées lors de ce dernier trimestre. Citons en particulier : les nombreux entretiens divers, le test de végétalisation sur substrat minéral réalisé entre l'abbatiale et le cimetière, la réfection de la chaussée rue de la Corvée dans le cadre du programme pluriannuel de travaux routiers, l'étude préalable à la première tranche de travaux pour le réaménagement de l'avenue de Bellefontaine et bien sûr, la construction de l'école, la réfection de la salle polyvalente avec la création de la cantine.

Évoquant ci-dessus les dictionnaires, je saisis cette occasion pour souligner une autre tradition que nous avons perpétuée, en offrant cet ouvrage, il y a quelques semaines, aux élèves de CE1. Nous leur souhaitons de faire bon usage de cet outil indispensable à la bonne compréhension et pratique de notre chère langue française.

Mais, « la plus petite subdivision administrative », n'est pas seule dans son monde. Elle fait en particulier partie d'autres collectivités, comme la communauté d'agglomération qui doit, avec ou sans moyens dédiés, assumer des compétences contraignantes techniquement et financièrement. C'est le cas des ordures ménagères dont la tarification incitative (REOMI) occupe actuellement nombre de débats sur notre territoire. Il est loin le temps où une commune avait le droit et la possibilité de gérer ce service avec son budget général. Aujourd'hui, c'est un compte qui a obligation, de par la loi, d'être autonome et équilibré avec comme date butoir de mise en œuvre, le 1^{er} janvier 2024. C'est un service qui doit prendre en compte les spécificités de 77 communes et équilibrer les quelques 7,8 millions d'euros de dépenses qu'il représente annuellement. Nous vous invitons à prendre connaissance de l'article dédié au passage à la REOMI paru dans le dernier numéro du « Mag de l'Aglo ». Alors oui, les actions menées dans ce cadre sont perfectibles, mais nous n'avons d'autre choix que d'avancer. Nous allons entrer, dans quelques jours, dans une phase de rodage qui nécessitera, à n'en pas douter, des ajustements. Et, retenons l'essentiel, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Nous entrons dans la période des fêtes de fin d'année, de Noël à Nouvel An, nous vous souhaitons de profiter de ces moments dans la simplicité du plaisir des retrouvailles hors de la mercantilisation galopante. Une déception pour nous, celle de ne pas avoir pu organiser le traditionnel repas de fin d'année pour vous nos aînés auxquels nous n'avons offert cette année que les fameux « colis » décorés par les enfants du CAJS aidés de leurs encadrants. Pour ce repas, ce n'est que partie remise à mars prochain où nous pourrons vous accueillir dans de meilleures conditions.

À quelques encablures de 2024 qui sera à construire et même si nous sommes bien petits dans ce monde qui nous dépasse souvent, voyons grand et avançons avec la volonté de bien faire.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Quichien Banept.



Sommaire

Pages 4-5

Actualité

- Chantiers en images
- Rétrospective
- Tarifs communaux 2024 (salles et cimetière)
- Le compostage devient obligatoire

Pages 6 à 9

Clin d'œil sur la ville

Page 10

Histori' Cité

Des jalons pour transmettre la mémoire, les archives communales

Page 11

L'entrevue

- Le Tennis Club Étival

Pages 12-13

État-Civil - Jubilaires

Pages 14 et 16

Cadre de vie & Agenda

Bonne lecture

Groupement d'achat Fioul

Date limite des commandes

Judi 25 janvier 2024 inclus.

Renseignements au 03.29.41.29.57



Collecte des sacs jaunes

Ven. 5 jan
Ven. 19 jan
Ven. 2 fév

Ven. 16 fév
Ven. 1^{er} mar
Ven. 15 mar

Chantiers en images

Végétalisation derrière l'Abbaye



Réfection de la chaussée, rue de la Corvée



Rétrospective

Crue de la Meurthe - novembre 2023



L'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) Meurthe-Madon est chargé de la protection contre les inondations. Dans ce cadre, la zone à l'aval de la rue de l'Abbaye est pressentie pour l'accueil d'une ZRDC (Zone de Ralentissement Dynamique des Crues) afin de réguler l'écoulement des eaux à l'échelle du bassin versant de la Meurthe. Des études de sol et de faisabilité sont actuellement en cours pour des travaux à l'horizon 2026 au plus tôt.

→ Location des salles

La salle des fêtes et la salle polyvalente ne pourront pas être louées durant la construction du groupe scolaire.
Pour information, les tarifs sont disponibles sur le site de la ville www.etival.fr.

→ Concessions au cimetière

1. Contacter la mairie

Pour acquérir une concession funéraire, il faut obligatoirement adresser une demande à Monsieur le Maire qui a le pouvoir d'accorder le droit d'occuper, à titre privatif, et pour une durée déterminée, une parcelle du cimetière communal.

2. Choisir le type de concession

- La concession privative : elle accueille le concessionnaire d'origine et les personnes désignées par celui-ci ;
- La concession familiale : elle est destinée au fondateur de la concession, à son conjoint, à ses ascendants, descendants et ceux de son conjoint ;
- La concession collective : toutes les personnes désignées dans l'acte peuvent y être inhumées, même si elles ne sont pas de la même famille ;
- L'emplacement au columbarium ;
- Le jardin du souvenir : dispersion des cendres.

3. Sa durée

La concession peut être acquise pour une durée de 15, 30 et 50 ans.

La prise d'effet est fixée à la date de son achat et non à la date du décès de l'acquéreur.

À échéance, le concessionnaire ou les héritiers directs, peuvent renouveler le bail, autant de fois que souhaité.

Si aucune demande de renouvellement n'a été formulée, dans les deux années suivant la date d'échéance, la commune est en droit de reprendre la concession et de la revendre. C'est également le cas, si une ancienne concession perpétuelle est en état d'abandon.

4. Les tarifs <small>pour Étival-Clairefontaine</small>	Concession 2m/1m	Concession 4m/2m	Columbarium
15 ans	120 €	240 €	3 urnes = 690 €
30 ans	213 €	426 €	3 urnes = 840 €
50 ans	303 €	606 €	

EN 2024, LE COMPOSTAGE DEVIENT OBLIGATOIRE

La loi d'obligation du tri des biodéchets entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Il sera désormais interdit de les déposer dans la poubelle d'ordures ménagères. Les biodéchets représentent 30 % des ordures ménagères en France, soit 80 kg par habitant et par an. Cette loi a un double objectif :

- Alléger le coût que représente la gestion des déchets pour les collectivités (transport, traitement...) et in fine pour le contribuable,
 - Réduire la pollution : en effet, les biodéchets humides brûlent difficilement. Le compostage permet d'en faire de « l'or brun ».
- Plusieurs solutions s'offrent à nous pour le compostage des biodéchets :
- S'équiper d'un composteur individuel. La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des-Vosges en propose régulièrement à prix avantageux.
 - Déposer ses biodéchets au point d'apport volontaire (composteur collectif) installé en juin dernier sur l'aire de camping-cars.

VRAI OU FAUX	
Il ne faut pas déposer d'agrumes, de pain et de croûtes de fromage dans son composteur.	Faux. Ils se décomposeront aussi bien que les autres biodéchets.
Couper ses épluchures et autres biodéchets en petits bouts accélère le processus de compostage.	Vrai. Cela augmente la surface « d'attaque » des décomposeurs.
Un composteur génère des odeurs et attire les rats.	Faux. Il n'y aura ni odeurs, ni rats, si l'on apporte régulièrement de la matière sèche (broyats de bois, tailles de haies, feuilles sèches).
Pour un volume de biodéchets, ajouter un volume de matière sèche et aérer de temps en temps avec une griffe sur les 20 premiers centimètres.	

LA MINUTE ENVIRONNEMENT



Inauguration du composteur collectif sur l'aire de camping-car le 24 juin dernier

La REOMI, c'est quoi ?

En 2024, la Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères devient Incitative; moins on produira de déchets, moins on paiera.

La facturation comprendra une part fixe et une part variable qui sera fonction du nombre de levées supplémentaires du bac (au-delà de 12 par an). Composter ses biodéchets contribuera à réduire son volume d'ordures ménagères et donc sa facture.

À noter : la REOMI, (facturation à la levée) ne concerne pas les sacs jaunes.

Octobre - Novembre.....

- "À table"
à la Médiathèque

Samedi 7 & 14 octobre

Deux animations à la médiathèque, dans le cadre du dispositif "rencontres" du Conseil départemental dont le thème cette année était "À table".



ESCALES
RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

- Match féminin

Dimanche 8 octobre



L'équipe féminine a obtenu un premier point face à Cheniménil.

- Journées nationales de l'architecture

Vendredi 13 octobre



Présentation des métiers de l'Architecture et du chantier de la nouvelle école.

- Bourse aux livres

Dimanche 8 octobre



Organisée par le Comité des Fêtes.

- Assemblée générale de la société de Tir stivalienne

Dimanche 8 octobre



Hervé Paicheler succède à Alain Jacquel à la présidence de cette association forte de 315 adhérents.

- Cérémonie de la Déportation

Dimanche 22 octobre



Des caves de l'école du Vivier à Barodet... Perpétuons la mémoire et n'oublions jamais !

- Rencontre avec les habitants Mercredi 25 octobre



Rue de la Corvée et chemin de la Crachère en vue des travaux de réfection de la chaussée.

- Bourse aux jouets Dimanche 5 novembre



Organisée par le Comité des Fêtes.

- Cérémonie du 11 novembre



CLIN D'ŒIL SUR LA VILLE

- Fleurissement des tombes Mardi 31 octobre



À la veille de la Toussaint, les représentants des associations patriotiques et du conseil municipal ont déposé des bruyères sur les tombes des soldats morts au combat à Étival de 1870 à 1944, des maires, premiers adjoints et bienfaiteurs de la commune.

- Concours d'Halloween Vendredi 10 novembre
Remise des prix aux enfants



Organisé par la commission des affaires scolaires.

- Exposition Patchwork Sam. 18 et Dim. 19 novembre



Novembre - Décembre.....

- Assemblée générale de l'Orchestre d'Harmonie Samedi 18 novembre



- Concert de la Sainte-Cécile Dimanche 19 novembre



- Stage handisport du 27 au 30 novembre



- Atelier de Noël Samedi 2 décembre



Organisé par la commission des affaires scolaires.

Jérôme Humbert a accueilli des joueurs de la région Grand Est et Rhône Alpes en stage à la salle Michel HEISSAT.

- Défilé de Saint-Nicolas Dimanche 3 décembre



- Cérémonie des A.F.N Mardi 5 décembre



Organisé par le Comité des Fêtes avec la participation de l'Orchestre d'Harmonie.



- Visite de Saint-Nicolas dans les écoles

Mardi 5 décembre



- Assemblée générale du Judo

Samedi 9 décembre



Association de plus de 150 adhérents, avec de très bons résultats.

- Petit marché de Noël
- Boutique éphémère

Dimanche 10 décembre



Avec la participation de commerçants, artisans et associations de la commune.



CLIN D'ŒIL SUR LA VILLE

- Préparation et distribution des colis du C.C.A.S.



Les membres du CCAS et du Conseil municipal ont préparé et distribué les traditionnels colis pour les Stivaliennes et Stivaliens de 70 ans et plus.

- Assemblée générale du Potager de l'Abbaye

Vendredi 15 décembre



- Assemblée générale de l'ASRTT

Vendredi 15 décembre

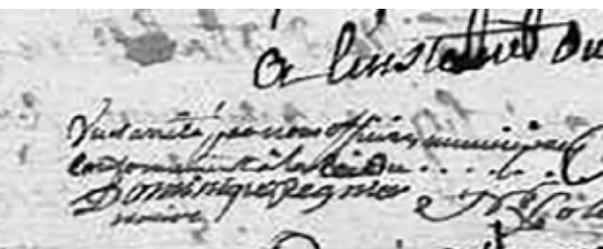


Des jalons pour transmettre la mémoire, les archives communales.

La mémoire n'est pas figée, elle s'enrichit à partir d'échanges entre le passé et le présent. Elle est indispensable aussi pour donner des bases à l'avenir. La transmission aux générations futures passe certes par l'oralité, mais aussi s'inscrit dans la préservation d'une documentation écrite ou figurée.

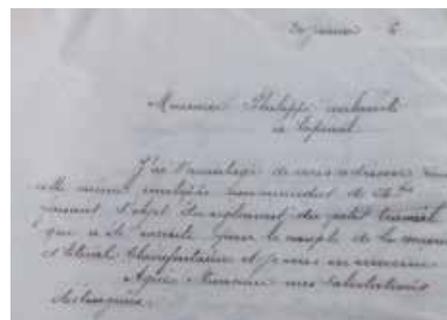
Les municipalités ont des obligations en matière de conservation des archives qu'elles produisent ou reçoivent, car ce sont des archives publiques et à ce titre, elles sont inaliénables et imprescriptibles, ce qui signifie que toute élimination doit se faire avec une

autorisation du préfet (bordereau d'élimination) et qu'aucune personne privée n'a le droit de détenir des archives de la commune. La création des communes en 1789, et surtout la loi du 20 septembre 1792 en confiant les registres paroissiaux aux municipalités pour y inscrire les actes d'état civil, a donné la responsabilité de préservation des archives aux municipalités. Dans le Ban d'Étival, cette transmission des registres paroissiaux s'est faite à l'automne 1792 sans heurts entre les chanoines prémontrés, curés ou



vicaires des paroisses et les nouvelles municipalités, les actes d'état civil prenant la suite des actes paroissiaux. Dès le XIXe siècle, il a paru pertinent de doter les archives communales d'un cadre de classement, en séparant les archives anciennes (antérieures à la Révolution) et les archives modernes (après 1789), en utilisant des séries alphabétiques par thèmes. Ce cadre de classement a été officialisé en application du règlement des archives communales (arrêté du 31 décembre 1926 du ministère de l'instruction publique et des Beaux Arts). C'est ainsi qu'un premier classement des archives d'Étival est entamé à Étival en 1925 par André Philippe¹, alors directeur des Archives départementales des Vosges.

Mais l'inflation des papiers après la Seconde Guerre mondiale nécessite plus de place ; les documents sont mis en boîtes et d'abord rangés dans le bureau du secrétaire de mairie (M. Petitgenay), puis au grenier ou dans des espaces disponibles en dehors des locaux de travail. En 2014, le projet de la réfection de la toiture et une restructuration des locaux de la mairie ont conduit à un reclassement des archives à préserver, y incorporant les documents inventoriés vers 1930. Les archives communales bénéficient aujourd'hui d'un inventaire détaillé de 59 pages portant sur 85 mètres linéaires de documents (depuis 1793 jusqu'aux années 2010).



Arch. com. d'Étival, 3 D 1



Un exemple d'analyse d'une boîte d'archives :

- 1 O 2 Ponts.- Ponts sur la Meurthe : pont de la Fosse (1794-1875), pont de Clairefontaine (1836-1855).
- Ponts sur la Valdange : construction d'un pont mixte sur le chemin de Pajailles au Ménil (plans, 1848), pont devant l'abbaye (1830-1831), pont de la Petite Papeterie (1857-1866).
- 1794-1875 La photographie montre l'inscription de 1925 sur un dossier contenu dans cette boîte

Il recense, selon le cadre de 1926, tous les documents qui ont été conservés. La période de 1919 à 1974 est très peu représentée, car il y a eu des destructions, dues sans doute à la période troublée de la guerre ou plus simplement à des travaux ayant nécessité de faire de la place, à vider des locaux encombrés de documents inutiles car non inventoriés. On peut trouver aux Archives départementales des Vosges des compléments d'information dans les fonds d'archives émanant des services de l'État chargés de conseiller et de contrôler l'action des communes (Préfecture, directions départementales de l'Agriculture, de l'Équipement ...). En croisant ces informations, les Amis du Ban d'Étival ont pu ainsi, à travers les Cahiers du Ban, écrire l'histoire des quartiers.

Mais les bouleversements administratifs (lois de décentralisation, puis regroupements intercommunaux) et l'arrivée de l'informatique ont changé les procédures administratives et la production d'archives papier. Comment gérer et conserver les archives électroniques est une vaste question à la fois intellectuelle et technique. Un point particulier mérite d'être abordé, celui des documents illustrés (photographies, cartes postales mais aussi dessins et plans), si nombreux de nos jours, facilement consultables s'ils sont numérisés, mais que garder, comment les conserver à long terme et les inventorier ?

À une échelle beaucoup plus modeste, chacun d'entre nous peut se poser les mêmes questions. Que faut-il conserver sous forme papier, quelles images transmettre et sous quelle forme ?

Les Amis du Ban d'Étival

¹ Il a rédigé en 1931 un article intitulé *Le sanctuaire de l'église abbatiale d'Étival* dans le *Bulletin monumental*, tome 90 (1931) p113-116, après avoir rédigé le répertoire des archives provenant de l'abbaye d'Étival conservées aux Archives départementales (fonds coté 17 H) en 1925.

Rencontre avec le « Tennis Club »

L'ENTREVUE

Nous rencontrons Florian Chenal au club house...



Florian Chenal
Président de l'association

Comment est née l'association ?

F. Chenal : Dans le début des années 90 a été créé le SET (Section Étival Tennis) qui était affilié à la Maison pour Tous. Quand j'ai pris la présidence en 2018, une des premières préoccupations du bureau élu, a été de changer le nom, pour être plus cohérent avec l'identité. Nous sommes désormais une association à part entière. Le noyau des 4 personnes du départ est toujours là, il s'est étoffé...



Entraînement des jeunes avec Charline Hollard

Combien de licenciés compte le club ?

Aujourd'hui, 55... Mais on observe souvent une seconde phase d'inscriptions au printemps.

À titre de comparaison,
en fin d'année dernière, nous étions 73.

Autre comparaison, en 2018, il y avait 17 licenciés à l'école de tennis, 20 élèves en 2020, plus de 30 aujourd'hui. Et pour les licences découverte (pour les 3 mois d'été) de 7 en 2020 à 22 cette année.

Comment devient-on membre du tennis club ?

Le tarif est de 85 € pour un adulte à l'année (du 1^{er} septembre au 31 août). La licence découverte de juin à août est à 30 €.

(voir tableau des tarifs ci-contre).

Le paiement et la réservation des terrains (extérieurs ou intérieur) sont possibles en ligne et chaque licencié a une carte qui lui permet d'accéder aux courts.

Comment se porte le club ?

F. Chenal : « Très bien ! »

Nous sommes d'ailleurs à saturation du nombre d'équipes par rapport au nombre de courts. Nous serons obligés de supprimer une équipe l'an prochain, si nous n'avons pas de plan B, car nous occupons jusqu'à maintenant le terrain des papeteries pour les compétitions.

3 pratiques existent au sein du club :

- **La compétition** avec une équipe vétérans hommes, 3 équipes hommes et 1 à 2 équipes dames. L'effectif jeunes est trop faible pour constituer une équipe.
- **Les entraînements** les lundis, mardis, jeudis et samedis soirs avec 2 groupes jeunes et 8 groupes adultes.
- Enfin, **la pratique libre**.

Quels sont vos projets ?

Nous maintenons les moments de convivialité et les événements existants. Nous avons participé cette année à la Color Run et espérons qu'elle va perdurer. Nous continuons de développer le championnat interne et avons l'idée d'un TMC (tournoi multi-chances) qui se déroulerait sur la journée pour rassembler les licenciés du club. Si cela fonctionne bien, pourquoi ne pas l'ouvrir aux gens de l'extérieur ?



Rénovation du court n°2 en 2021.

Infrastructures : 1 court couvert et 1 club house, 2 courts extérieurs avec éclairage (1 moquette + 1 gazon synthétique)

LICENCE CLUB :

(Valable jusqu'au 31/08/2024)

Tarif normal : 85€

Tarif réduit¹ : 65€

Tarif DUO² : 130€

Licence découverte :

30€³ (Valable 3 mois)

³ : Déductible si suivi d'une licence Club dans la même saison

Ecole de Tennis :

(1h / semaine, prix par trimestre)

(-10% si paiement en une seule fois)

École de tennis : 50€

Entraînements adultes : 60€

Paiement et réservation des courts en ligne avec l'application Ten'up

Parlez-nous des infrastructures...

Le court couvert est principalement utilisé par le club, nous le prêtons à d'autres associations stivaliennes. Les 2 courts extérieurs ont été rénovés par la municipalité, l'un en 2014, l'autre en 2021, ce qui a permis l'augmentation des effectifs. Le club house a été rénové par nos soins. Nous n'avons jamais demandé de subvention: ce n'est pas un oubli, c'est un choix, la municipalité paie tout (éclairage, chauffage, entretien des 2 courts extérieurs), nous ne nous occupons de rien. Le court couvert est ni isolé, ni chauffé mais le bâtiment a le mérite d'exister. Pour une commune de la taille d'Étival-Clairefontaine, nous avons la chance d'avoir une salle pour jouer toute l'année.

Et si vous aviez une baguette magique ?

Nous réfléchissons à notre développement avec la pratique du padel qui s'étend partout en France. Dans un monde idéal, nous aimerions un court couvert qui nous fait défaut.



Informations :

Président : Florian CHENAL

Trésorier : Eddy DURAND

Trésorier adjoint : Théo MARCHAL

Secrétaire : Romain CLAUDE

Secrétaire adjoint : Charline HOLLARD

Contact :

Tél : 06.72.77.07.42

Mail : florian.chenal@orange.fr

Facebook : Tennis Club Etival



Mariages

Nous avons eu la joie d'officier un mariage dans notre commune

Le 25 novembre de TRIQUET Bernard et de FRANÇOIS Catherine.



Naissances

Ven. 29 septembre
naissance de Lūna
de Pierre MARBACH
et de Morgane PERRIN



Décès

Nous avons eu la peine d'apprendre le décès de personnes d'Étival-Clairefontaine

- Le 1^{er} octobre de WITZ Madeleine, née le 29 janvier 1947.
- Le 14 octobre de VALLENCE André, né le 6 novembre 1931.
- Le 11 novembre de DIAZ DIEZ DE LOS RIOS Juan, né le 21 avril 1960.
- Le 21 novembre de STÉVENEL Françoise, née le 17 janvier 1943.
- Le 25 novembre de DRAPPIER Pierre, né le 29 août 1945.
- Le 10 décembre de HOUEL née MASSON Marcelle, le 3 octobre 1940.
- Le 10 décembre de MICHEL Christian, né le 15 avril 1950.

Nous avons eu la peine d'apprendre le décès dans les communes extérieures de personnes nées ou inhumées à Étival-Clairefontaine

- Le 27 septembre à TOULOUSE (Haute-Garonne) de BLAISON Pascal, né le 11 décembre 1950.
- Le 3 octobre à SAINT-DIÉ-DES-VOSGES (Vosges) de MARCHAL Guy, né le 23 août 1939.
- Le 5 octobre à BAGNÈRES-DE-BIGORRE (Hautes-Pyrénées) de MICHEL Roland, né le 3 février 1940.
- Le 10 octobre à FRÉJUS (Var) de DENIS Claude, né le 11 août 1938.
- Le 12 octobre à MOYENMOUTIER (Vosges) de SCHLEGEL née VALENTIN Antoinette, inhumée au cimetière.
- Le 17 octobre à FIGANIÈRES (Var) de MUHLACH Michel, né le 29 mars 1947.
- Le 24 octobre à RAON L'ETAPE (Vosges) de BERNARD Claude, né le 18 août 1952.
- Le 1^{er} novembre à FLAVIGNY-SUR- MOSELLE (Meurthe-et-Moselle) de TOGNOLLI VALENTINO Bruno, né le 31 juillet 1941.
- Le 2 novembre à MULHOUSE (Haut-Rhin) de WASSEREAU née MARGUERITTE Odette, le 6 novembre 1929.
- Le 11 novembre à BESANÇON (Doubs) de ADAM Jean, né le 12 août 1939.
- Le 20 novembre à SAINT-DIÉ-DES-VOSGES (Vosges) de KELDENICH née HERRY Richarde, le 28 septembre 1944.
- Le 27 novembre à VERDUN (Meuse) de ROMANN née ZABÉ Monique, inhumée au cimetière.

Les Jubilaires

ÉTAT-CIVIL

Janvier

1927 BAUDELET Lucien
1929 MERTZ née PETITMANGIN Colette
1932 CUNY Paul
1933 LUTHERER née BONTEMPS Marie-Madeleine
1935 ANDRÉ née LÉBOUBE Monique
1936 CAJÉLOT née REGNIER Jeanine
1936 BUCHER René
1937 CLÉMENT née ANSEL Simone
1937 SACHOT née JACQUOT Nicole
1937 CLAUDON Yvan
1938 VERNIER Jean-Marie
1940 BARTHELEMY née DAMIANI Colette
1940 MICHEL née VIERLING Marie-Louise
1941 DEMOULIN Lucette
1943 KOSTANTZER née HENRY Colette
1943 FAIST née VALENTIN Richarde

Février

1923 DREVET née GERARD Paule
1931 GUY née COLIN Irène
1932 VALENCE Pierre
1933 COFONE Vincenzo
1933 VIELLARD née CALABRESE Eveline
1934 SCHARBACH née MARTIN Micheline
1937 GAMBERINI Tino
1937 BERTRAND Désiré
1940 CUNY née RUYER Nicole

Mars

1928 MARCHAL Alexandre
1930 MARCHAND née JADIN Yvette
1933 DOLMAIRE née MOSSETTER Suzanne
1933 MARCHAND André
1936 GÉRARD Jacques
1936 ANCEL Noël
1938 CLERC née ECCHER Léonne
1938 VIGNERON Maurice
1938 BRISSON née AUBERT Danielle
1939 DÉTÉ Michel
1940 FAIST Christian
1940 CLAUDON née MARANDE Colette
1940 BANNEROT née VOINSON Françoise
1940 RENARD née THIRIET Anne-Marie
1942 BERTRAND née GACHENOT Simone
1942 GEORGES Claude

Avril

1929 JEANNE née GEORGEL Marie-Thérèse
1930 SUBLON née HEILIGENSTEIN Adèle
1931 VOIGNIER née CHÉRIÉ Louise
1933 BERNASCONI née ORY Bernadette
1934 DIDIERJEAN Michèle
1937 BANNEROT Claude
1939 VERNIER née CREUSOT Odile
1942 BEAUJARD Jean-Paul
1942 CÉZARD Jean-Claude

Mai

1922 STAIQUY née WITZIG Yvette
1924 DIDIER née HENRY Marie-Thérèse
1929 MARCHAL née STOQUERT Renée
1937 MASSON née DETOURBET Claire
1939 LAURENT Gérard
1939 BORTOLOTTI Jeanne
1940 RICHARD née GERARDIN Thérèse
1940 LAURENT née BRESSON Thérèse
1940 PÉRISSE René
1940 CLERC Serge
1941 DÉTÉ née PORCHERON Denise
1941 PETIT Jean-Claude
1943 FAVE Jean-Marie
1943 GEORGES née RETERJanine
1943 HERLICH née GOMBERT Danièle

Juin

1929 MARCHAL née GLAY Jeanne
1933 VIELLARD Robert
1934 POTTIER née DELAUNAY Suzanne
1937 PÉRISSE née LAGES Janine
1937 MICHEL née WASNAIR Nicole
1938 COMOND Yvette
1940 CLAUDON Lucien
1943 MICLOT Armand

Juillet

1929 BIGEARD Jacques
1933 GEHIN Guy
1933 VILLAUME née DIDIER Pierrette
1933 BASTIEN Pierre
1934 FAVE née RENAULT Ginette
1935 HOLWECK Bernard
1936 FERRY née AUBRY Elisabeth
1937 MANDRAS née COLIN Monique
1937 DORIDANT née ETIENNE Thérèse
1937 BIEHLMANN née RECHENMANN Marie-Jeanne
1938 BROMBECK née DERVAUX Geneviève
1942 MERKEL née DAUDIER Jacqueline
1943 CEZARD née LEROY Danielle

Août

1924 VOIGNIER Jean
1928 HOUEL née STEVENEL Marie-Madeleine
1932 FUCK née SCHMITT Joséphine
1935 CITÉ Jeannine
1937 MOULIN née DESCHAMPS Colette
1938 GÉRARD née STEVENEL Marie-Paule
1939 VOIGNIER née CONREAUX Monique
1940 BRUMER Bernard
1940 TOMBOIS Jean
1941 MARCHAL née BAYONNE Monique
1942 FRANÇOIS née BALTZ Josette

Septembre

1926 GEORGEL née HOUSSEMAND Franceline
1931 DESCHAMPS née BASTIEN Andrée
1933 VOIGNIER Marcel
1934 ORDRENEAU née FREY Marie-Thérèse
1935 MASSEL née FRANTZEN Caroline
1936 FRISER Marcel
1937 BRANET Jean-Marie
1937 GACHENOT née DIVOUX Marie-Thérèse
1937 RICHARD Marcel
1940 VIGNERON née MARCHAL Eliane
1941 HERLICH née PFEILER Marie-Thérèse
1942 MASSEL Bernard

Octobre

1937 GERL née VIERNE Yvette
1938 COLIN René
1941 HERLICH Daniel
1943 HUMBERT Michel

Novembre

1925 DERREY née DORIDANT Renée
1933 GEHIN née VAGNIER Monique
1934 BASTIEN Roland
1934 HOLWECK née BADEROT Marie-Odile
1935 CLAUDON née HOUBERDON Thérèse
1936 MASSEL Christian
1938 GERL André
1939 CLÉMENT Noël
1940 PFEILER née HERLICH Geneviève
1940 GÉRARD René
1943 NUSSE Laurence
1943 RAINIS Silvano

Décembre

1926 PETITDEMANGE née DERREY Cécile
1929 PARMENTELAT Michel
1929 DEPOUTOT Marcel
1934 MICHEL Bernard
1936 MÉNÉGON Adelin
1937 VALENCE née BACUS Nicole
1939 ANCEL née GUIDAT Françoise
1939 FONTAINE Romain
1939 GILLOT Bernard
1943 GRANDTHOUVENIN Paul
1943 BEAUJARD née LEMAIRE Noëlle

Cadre de vie

Où se trouvent les 6 défibrillateurs installés à Étival-Clairefontaine ?

En cas de malaise cardiaque, un défibrillateur permet, couplé à un massage cardiaque, de réanimer une personne par le biais d'une décharge électrique.

Après avoir alerté et en attendant les secours, cet appareil peut sauver des vies !

Mais encore faut-il pouvoir le localiser rapidement afin de ne pas perdre de temps :

- École de Clairefontaine - 14, Route Royale.
- Salle des Fêtes - 8, Rue de l'Abbaye.
- École du Vivier - 8, Place de la Résistance.
- École de Pajailles - 46, Rue de Pajailles.
- Salle Polyvalente - Champ de Foire.
- Stade Municipal - Rue du Stade.



Si vous êtes témoin d'un arrêt cardiaque :

Déclenchez la chaîne de survie :

Appelez le 15 (Samu) / le 18 (Pompiers) / le 112 (numéro d'urgence européen)

Décrivez l'état de la victime.

Donnez son adresse précise et le lieu où elle se trouve.

Ne raccrochez que si la personne du service d'urgence vous le dit.

Commencez le massage cardiaque

Les mains l'une sur l'autre, au milieu de la poitrine, faites 100 compressions par minute.

N'arrêtez pas le massage avant l'arrivée des secours.

Définissez

Utilisez le défibrillateur automatique à disposition.

Il vous guide vocalement, étape par étape.

L'appareil est très simple d'utilisation et sans risque.

Il ne déclenche un choc électrique que si nécessaire.

Association Louise & Olivier



La lauréate 2023 de la Bourse Doctorale Louise & Olivier, Camille Senepin, recevra son prix de 10 000 € le vendredi 16 février 2024 dans la Grande Salle des Conférences de la Maison des Sciences de l'Homme à Strasbourg.

Son travail de recherche est intitulé "Le culte des Mères", aussi appelé "Culte des Quatre Palais", au nord du Vietnam. Au cours de cette soirée, sera également honoré le lauréat 2020, Marc-Emmanuel Grandgeorge qui n'avait pu, en raison de la pandémie, être reçu par le Comité de sélection. Nous profiterons de cette occasion afin de remercier la Municipalité pour l'attribution d'une subvention.



Prestataire en pâtisserie & traiteur
Dominique Pierrat



La Gourmandise
Tél. : 06.16.51.81.86



Boulangerie
Pâtisserie

Au détour des délices
Tél. : 09.55.02.68.57



Les pots de fleurs, les films plastique qui emballent les compositions florales peuvent être jetés dans le bac noir mis à disposition.

Le cimetière est équipé de chaque côté d'un espace où vous pouvez déposer les fleurs fanées et le terreau.



Stiv'infos n°15
diffusé gratuitement
Tirage 1 400 exemplaires

Octobre - Novembre - Décembre 2023
Bulletin municipal d'informations
de la Ville d'Étival-Clairefontaine

Directeur de la publication
Aurélien Bansept

Rédaction, illustration,
réalisation technique
Service communication

Photographies
Service communication, F. Vogelweith, P. Arnoux, J. Masson

Impression
L'Ormont Imprimeur
PEFC 10-31-1542

Retrouvez toutes les infos
municipales sur le site : www.etival.fr

Mairie d'Étival-Clairefontaine
4, Rue du Vivier - B.P. n°7 - 88480 Étival-Clairefontaine
Tél. : 03.29.41.52.19 - Fax. : 03.29.41.72.57



NOUVEAU L'atelier mobile se déplace à l'endroit qui vous convient, quand cela vous arrange.

L'ARTISAN DU VITRAGE AUTO

ProGlass

ENTREPRISE LOCALE SPÉCIALISTE DU PARE-BRISE

FRANCHISE INTÉGRALE + BALAIS OFFERTS

Une offre personnalisée est réservée aux clients sans franchise

TOUTES ASSURANCES

PAS D'AVANCE DE FRAIS

Équipement pour recevoir votre camera à vide à la ronde

placement de la vitre à domicile

VOS SERVICES GRATUITS

- ✓ DÉPLACEMENT
- ✓ NETTOYAGE INTÉRIEUR
- ✓ APPOINT DE LIQUIDE LAVE GLACE
- ✓ PRESSION DES PNEUS

06 59 60 87 05

www.eurproglass.fr eurproglass@gmail.com



renovon ÉLECTRICITÉ

Électricité Générale

Pato Jordan 06 62 41 30 53
renovon.electricite@gmail.com
SAINT-DIÉ ET SES ALENTOURS

Rénovation Dépannage électrique Borne de recharge





Résidentiel
Commerciale
Multi-logement

Installateur agréé



Ambulances VOINSON

03 29 51 04 08

83 Avenue du Général De Gaulle
88110 Raon l'Etape
secretariatvoinson@wanadoo.fr

TAXI Paul Voinson



03 29 63 26 86

Etival-Clairefontaine
secretariatvoinson@wanadoo.fr

Pains - Viennoiseries - Chocolats
Traiteur - Sandwichs





Boulangerie - Pâtisserie Artisanale L'Ami du Fournil

03 29 60 43 74

5, place Abbatale - 88480 Etival-Clairefontaine



GARANTIE immodvisor

4.8 / 5

★★★★★

Excellent
69 avis clients

11 avril 2023



Mathieu THIEBAUD
06 85 93 27 95

Votre conseiller en immobilier à Etival-Clairefontaine.

iadfrance.fr

- **Vendredi 12**
Vœux du Maire
19h - Salle des Fêtes.
- **Mardi 16**
Lectures d'Adeline Walter
14h30 - Médiathèque.
- **Mercredi 17**
Atelier musical
À partir de 6 ans
14h30 - Médiathèque.
- **Vendredi 19**
Bouillon de culture
16h - Médiathèque.
Lectures sur le thème du corps
par l'Atelier "Lire et Dire",
dans le cadre des Nuits de la lecture.
18h - Médiathèque.
- **Samedi 20**
En avant la musique
15h - Médiathèque.
- **Samedi 27**
Tricote papote
14h - Médiathèque.

- **Dimanche 11**
Vide armoires
Tennis couvert.
Organisé par le Comité des Fêtes
- **Mercredi 14**
P'tits lus
9h30 - Médiathèque.
Audition des élèves du conservatoire Olivier Douchain
15h - Médiathèque.

- **Dimanche 10**
Repas C.C.A.S
Salle des fêtes.
- **Samedi 17 & dimanche 18**
Stage yoga
Salle des fêtes.

Sablés aux noisettes

Ingrédients :

- 270 g de farine
- 120 g de sucre roux
- 1 pincée de sel
- 2 jaunes d'œufs
- 130 g de poudre de noisette de qualité
- 230 g de beurre
- une pincée de cannelle (facultatif)

Dans un grand saladier, travailler le beurre très mou avec le sucre roux.
Ajouter la pincée de sel.
Puis les jaunes d'œufs et petit à petit la farine tamisée.
Verser la poudre de noisettes.
Former une boule et laisser reposer au frigo minimum deux heures.
Préchauffer le four à 180°.

Étaler la pâte au rouleau à pâtisserie sur un plan de travail fariné.
A l'aide d'une emporte-pièce, découper les sablés.
Les déposer sur une plaque recouverte de papier cuisson.
Faire cuire les sablés 10 minutes environ.
Vous pouvez les garnir avec de la pâte de spéculoos en superposant deux sablés.



Joyeux Noël

